

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> ENREGISTREURS DE DONNÉES DE TEMPÉRA	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6399-12DG37/A	<b>Date</b> 2012-05-07
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6399-12DG37	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-438-60411	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn438.W6399-12DG37	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-06-18</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tremblay, Marthe	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn438
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3027 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W3048	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE ATTN BLDG 14 SUPPLY 8355 FRANKTOWN RD RICHMOND Ontario K0A2Z0 Canada	W6399	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. ATTN: JOYCE HARPER, DLP 5-3-5 PROC OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada
W6448	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 46 CENTURION RD UNIT Z-106 P.O. BOX 9999 STN MAIN PETAWAWA Ontario K8H2X3 Canada	W6399	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. ATTN: JOYCE HARPER, DLP 5-3-5 PROC OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	ENREGISTREURS DE DONNÉES DE TEMPÉR ATURE Numéro de pièce (N/P) : MD5300 - fabricant d'équipement d'origine (FEO) : TomKey Dates de livraison : Au plus tard le 26 septembre 2012. Destination : 1 - COMFOSCAN - Petawawa (Ontario) Destination : 2 - Ministère de la Défense nationale, Richmond (Ontario) • Ou Équivalent : _____ • Fabricant proposé : _____	W6448 W3048 Total	W6399 W6399	50 200 250	Each Each Each	\$ \$ \$	XXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXX	See Herein See Herein		



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	Logiciel pour enregistreur de temp érature N/P : MD5032 - FEO : TomKey Dates de livraison : Au plus tard le 26 septembre 2012. Destination : 1 - COMFOSCAN - Petawawa (Ontario) Destination : 2 - Ministère de la Défense nationale, Richmond (Ontario) • • Ou Équivalent : _____ • Fabricant proposé : _____	W6448 W3048 Total	W6399 W6399	1 1 2	Each Each Each	\$ \$ \$	XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX	See Herein See Herein	

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des Besoins
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des Besoins
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DG37/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn438W6399-12DG37

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn438

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6399-12DG37

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
12. Clause du guide des CCUA
  13. Clause du guide des CCUA (livraison)

**Liste des annexes : Annexe "B" Critères D'Évaluation**

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Énoncé des Besoins**

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe "B" et dans les quantités indiquées aux pages **3 et 4**.

#### **2.1 Exigences de la livraison**

La livraison est demandée avant ou au plus tard le **26 septembre 2012**.

#### **2.2 Livraison offerte**

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le \_\_\_\_\_.

#### **2.3 Représentants de l'entrepreneur**

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

#### **Renseignements généraux**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

#### **Suivi de la livraison :**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DG37/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn438W6399-12DG37

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn438

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W6399-12DG37

---

### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions . Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-03-02) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

**Le paragraphe 5.4** du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

**Le paragraphe 8** du document 2003, instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est modifiée comme suit :

Insérer : À la demande du Canada, le soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite de la soumission dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2011-05-16
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

## 1.2 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
  - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

### 1.3 Documentation technique

**LES DOCUMENTS TECHNIQUES/DESCRIPTIFS DOIVENT ÊTRE REÇUS AVEC LA SOUMISSION. À DÉFAUT DE CE FAIRE, LA SOUMISSION SERA JUGÉE NON RECEVABLE. REMARQUE: AUCUN PRODUIT EQUIVALENT EST CONSIDÉRÉ TOUJOURS ACCEPTABLE.**

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **5** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : **Soumission technique (2 copies papier)**

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

**Section I : Soumission technique (2 copies papier)**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

---

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

### **1.1 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

### **1.2 Base de prix**

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés CANSOFCOM Petawawa Ontario, Département de la Défense Nationale Richmond Ontari, la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

## **Section III : Attestations (1 copie papier)**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète voir **Annexe "B"**.

#### 1.1 Évaluation technique

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences **obligatoires** suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques (description des articles 001 et 002 des pages 3 et 4 ci-incluse);
- Critères D'Évaluation(Annexe "B")
- Acceptation des modalités et conditions indiquées dans la demande de soumissions;
- Préparation de la présente invitation;

#### 1.2 Évaluation financière

Les **exigences obligatoires** suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles 001 et 002 des pages 3 et 4 de la manière suivante :

- a. La somme du prix total de tous les articles (prix unitaire x quantité);

#### 1.3 Attestation ou conditions préalables au contrat

Programme de contrats fédéraux, comme précisé à la Partie 5;  
La capacité financière, comme précisé à Partie 2, para. 1.1;

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DG37/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn438W6399-12DG37

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn438

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W6399-12DG37

---

## **2. Base de la sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### **OPTION 1**

#### **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

##### **1.1 Programme de contrats fédéraux – Attestation**

###### **Programme de contrats fédéraux – plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$**

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

---

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a)  n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b)  n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c)  est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d)  n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

---

*Signature*

---

*Date*

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses à **l'Annexe "B"** et dans les quantités indiquées aux pages 3 et 4.

#### 2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

**Le paragraphe 9** du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne) est modifié comme suit :

Supprimer : douze (12) mois  
Insérer : vingt-quatre (24) mois

### 3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2010-01-11
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2010-01-11

## 4. Durée du contrat

### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

**Marthe Tremblay**  
**Agent D'Approvisionnement**  
**Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**  
**Direction générale des approvisionnements**  
**Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers**  
**Division HN**  
**7B3, Place du Portage, Phase III**  
**11 rue Laurier**  
**Gatineau (Québec) K1A 0S5**

**Téléphone : (819) 956-3027**

**Télécopieur : (819) 953-4944**

**Courriel : [marthe.tremblay@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:marthe.tremblay@tpsgc-pwgsc.gc.ca)**

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat

Titre : à compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx

Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

### Renseignements généraux :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat

Télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat

Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

### Suivi de la livraison :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat

Télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat

Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat pour un coût de \$ \_\_\_\_\_ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

### Chaque facture doit contenir les informations suivante:

- a) La date;
  - b) Le nom et l'adresse du consignataire;
  - c) Articles/numéro de référence, livrable et/ou la quantité ou description des tâches
  - d) Le numéro du contrat/le numéro du bon de commande et le code financier;
  - e) Toutes les charges détaillées individuellement
  - f) Le montant de la facture
  - g) Numéro de référence de client
  - h) Le code de Vendeur de l'Entrepreneur
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
    - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

**DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE HEADQUARTERS  
CANADIAN SPECIAL OPERATIONS FORCES  
COMMAND(CANSOFCOM)  
COS FD  
101 COLONEL BY DRIVE  
OTTAWA, ONTARIO K1A 0K2  
AU SOIN DE:DLP 5-3-5**

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

**Travaux publics et services gouvernementaux Canada  
Division « HN »  
7B3 Place du Portage, Phase III  
11 rue Laurier  
Gatineau, QC  
K1A 0S5  
AU SOIN DE:Marthe Tremblay**

## 8. Attestations

**8.1** Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2012-03-02) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Énoncé des Besoins;
- d) Annexe "B", Critères D'Évaluation;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2008-05-12), Contrat de défense

## 12. Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16

### 12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

## 13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

---

### **13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination**

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) rendu droits acquittés (DDP) CANSOFCOM Petawawa Ontario, Department of National Defence Richmond Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

### **13.2 Préparation de la livraison**

L'entrepreneur doit préparer l'(les) article(s) numéro(s) 001 et 002 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les) article(s) numéro(s) 001 et 002 à raison de 1 unités par paquet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DG37/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn438W6399-12DG37

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn438

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6399-12DG37

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**ANNEXE "B"**  
**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

## **PROCESSUS D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS TROUSSES D'ENREGISTREUR DE TEMPÉRATURE PORTATIVES**

### **1.0 GÉNÉRALITÉS**

#### **1.1. Objet**

Le présent document porte sur le processus d'évaluation des soumissions visant des trousseaux d'enregistreur de température portatives.

#### **1.2. Instructions**

Les soumissions doivent être évaluées conformément aux instructions et critères ci-dessous, comme indiqué dans le présent document :

- a) Le terme « doit » et « doivent » désigne les exigences obligatoires. La conformité aux exigences nécessite le respect de toutes les exigences obligatoires.
- b) Si un entrepreneur propose une solution équivalente à une norme ou à une spécification obligatoire, il doit joindre un certificat de conformité à sa soumission.
- c) Les soumissions doivent respecter tous les critères identifiés à l'annexe B et comprendre tous les détails à l'appui. Tout manque de renseignements pour valider la conformité ou toute absence de réponse peut faire en sorte que la soumission soit rejetée ou jugée non conforme. Les soumissions doivent comprendre les documents nécessaires (brochures, dépliants, résultats d'essais, etc.), de même que l'ensemble des explications et des certificats d'essais de base pertinents (s'il y a lieu), afin de démontrer la conformité de chaque élément de la solution proposée.
- d) Les soumissions doivent être rédigées à l'ordinateur sous forme narrative (les soumissions écrites à la main ne seront pas acceptées) et fournies soit en copie papier, soit en copie électronique (PDF ou Word). L'entrepreneur doit joindre à soumission trois exemplaires de l'évaluation des soumissions remplie et les documents justificatifs.

### **2.0 ÉVALUATION**

#### **2.1. Méthode d'évaluation**

Le contrat sera attribué à l'entrepreneur qui ne respecte pas tous les critères obligatoires ou ne comporte pas suffisamment de renseignements fournis. Toute soumission qui ne respecte pas tous les critères obligatoires ou ne comporte pas suffisamment de renseignements pour en faire l'évaluation par rapport à ces critères sera jugée non conforme.

#### **2.2. Certification de conformité**

L'entrepreneur doit joindre l'évaluation suivante à soumission :

Exigences	Preuve de conformité (oui ou non)
<p><b>1. Fabricant et modèle</b></p> <p>Les trousseaux d'enregistreur de température portable doivent être composés d'un enregistreur de 16 MB et d'un logiciel, du modèle Tomkey<sup>MD</sup> ou d'un modèle équivalent.</p> <p>Elles doivent respecter les caractéristiques obligatoires ci-dessous :</p>	<p>Si un entrepreneur offre une solution équivalente, il doit fournir un certificat qui démontre la conformité aux exigences du ministère de la Défense nationale.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une preuve de conformité pour chaque exigence indiquée (du point a au point l), de même qu'une brochure du fabricant, des spécifications techniques et des photographies.</p>
<p>1) Les trousseaux d'enregistreur doivent :</p>	<p>Preuve de conformité</p> <p>Conforme (oui ou non)</p>
<p>a. avoir une taille maximale de 4,3 po de hauteur sur 1,5 po de largeur sur 1,9 po de longueur;</p>	
<p>b. être étanches à l'eau et à la poussière (indice de protection 67 ou un meilleur indice), conformément à la norme internationale CEI 60529;</p>	
<p>c. être munies d'un écran à ACL qui permet à l'utilisateur de vérifier l'état de l'équipement et de ses lectures;</p>	
<p>d. présenter des caractéristiques de mesure de température qui comprennent :</p>	
<p>i. l'affichage des températures en degrés Celsius;</p>	
<p>ii. une tolérance maximale de <math>\pm 0,3</math> °C (mesure de température);</p>	

Exigences	Preuve de conformité (oui ou non)
iii. la possibilité d'établir une plage de température à surveiller (températures minimales et maximales);	
iv. une alerte qui signale toute température qui ne s'inscrit plus dans une plage de température particulière;	
e. avoir une plage de température opérationnelle de -30 à 80 °C;	
f. être munies d'une pile dont la durée de vie est d'au moins deux ans, selon une fréquence d'échantillonnage d'un échantillon par minute;	
g. offrir une fréquence d'échantillonnage programmable (d'un échantillon par seconde à un échantillon par deux heures);	
h. être munies d'une mémoire numérique d'au moins 16 MB;	
i. alerter l'utilisateur lorsque la pile est faible;	
j. être munies d'une fonction d'archivage manuelle et programmable;	
k. être munies d'une horloge et d'un calendrier intégrés;	
l. comprendre le logiciel qui permet une utilisation complète de l'enregistreur de données.	